

PLAN D'ACTION RÉGIONAL EN SANTÉ PUBLIQUE 2009-2012 : VOLET PRÉVENTION DU SUICIDE

But

Contribuer à diminuer l'augmentation des taux de décès par suicide chez les hommes et les femmes de la région.

Objectifs

- Développer des pratiques d'intervention adaptées à la réalité de la détresse masculine.
- Favoriser le développement du soutien social auprès des personnes suicidaires :
 - ✓ Implanter des programmes de type sentinelle;
 - ✓ Maintenir le programme de parrainage téléphonique;
 - ✓ Maintenir le programme de travailleur de corridor au CÉGEP de la Gaspésie et des Îles;
 - ✓ Former les intervenants sur les pratiques de soutien par les proches et les familles des personnes suicidaires;
 - ✓ Documenter les activités qui favorisent l'émergence du soutien social, des saines attitudes et la demande d'aide chez les hommes en détresse.
- Implanter le suivi étroit dans les CSSS.
- Documenter les pratiques en matière de postvention et former les intervenants.
- Poursuivre les formations sur la problématique du suicide auprès des partenaires concernés.
- Poursuivre les services téléphoniques 24/7 d'intervention de crise suicidaire.
- Poursuivre le suivi des programmes en milieu scolaire.
- Promouvoir et soutenir le repérage de la dépression et de la référence aux services diagnostiques, de traitement ou de suivi.
- Identifier les programmes permettant de prévenir le suicide chez les personnes aux prises avec un problème de dépendance.
- Documenter la problématique du suicide chez les aînés de la région et déterminer les mesures à implanter.
- Favoriser la réduction de l'accès aux moyens de se tuer.

Clientèle prioritaire

Les hommes adultes de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Priorités 2009-2012

- Implanter les réseaux de sentinelles afin de mieux rejoindre les hommes en détresse suicidaire.
- Implanter le suivi étroit afin d'offrir aux personnes avec un potentiel suicidaire élevé un accès rapide, intensif et cohérent aux services d'aide, en portant une attention particulière aux hommes
- Statuer sur les interventions à déployer à la suite d'un suicide.
- Poursuivre les formations sur la problématique du suicide auprès des partenaires concernés.
- Poursuivre le suivi des programmes en milieu scolaire.
- Poursuivre les mesures de réduction de l'accès aux moyens de se tuer.

Priorités du MSSS en prévention du suicide par le PASM 2005-2010

- ✓ Assurer un suivi étroit aux personnes qui présentent un risque élevé de suicide
- ✓ Implanter des mécanismes de liaison entre les ressources, incluant les services de 1^{re} ligne, les médecins et les services spécialisés
- ✓ Assurer l'accès à une formation sur l'intervention auprès des personnes suicidaires aux intervenants et aux médecins de la région

Priorités 2003-2012 du PNSP en prévention du suicide

- ✓ Réduire l'accès aux moyens
- ✓ Implanter les réseaux de sentinelles
- ✓ Favoriser le traitement approprié du suicide dans les médias
- ✓ Former les omnipraticiens sur la prévention du suicide
- ✓ Diminuer la tolérance par rapport au suicide et la banalisation de ce problème
- ✓ Favoriser la concertation entre les partenaires

STRATÉGIE RÉGIONALE D'ACTION FACE AU SUICIDE

ORGANISATION DES SERVICES EN GASPÉSIE ET AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

RÔLES ET RESPONSABILITÉS AU NIVEAU RÉGIONAL

Équipe régionale d'expertise en prévention du suicide

- Planification-programmation-évaluation
- Coordination et organisation de services
- Information et sensibilisation de masse
- Allocations financières, suivi et reddition de comptes
- Maintien d'une étroite collaboration avec les partenaires locaux, régionaux et provinciaux
- Formation auprès des intervenants
- Soutien clinique et organisationnel
- Soutien à l'implantation de programmes

LIGNE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

- Services d'intervention téléphonique 24/7 :
- Intervention auprès des personnes suicidaires, de leur entourage et des endeuillés par suicide
 - Suivi téléphonique offert aux proches des personnes suicidaires
 - Évaluation de la situation à risque dans l'application de la Loi P-38
 - Soutien-conseil auprès des intervenants de la région
 - Référence vers les services locaux

RÔLES ET RESPONSABILITÉS AU NIVEAU LOCAL

PROMOTION DE LA SANTÉ

Contribution d'un ensemble de partenaires

- la société civile;
- le monde de l'éducation;
- le milieu de la santé et des services sociaux;
- les organismes communautaires;
- le monde municipal;
- etc.

Afin de :

- Faire la promotion de mesures qui contribuent à diminuer la détresse masculine
- Renforcer le soutien social
- Favoriser l'émergence de l'estime de soi
- Renforcer le potentiel des personnes
- Développer les habiletés sociales, dont la gestion des conflits
- Développer les compétences parentales
- Promouvoir les actions en développement des communautés

REPÉRAGE DES PERSONNES SUICIDAIRES

Milieus scolaires :

- Mise en œuvre des programmes de repérage, d'intervention de crise suicidaire et de postvention en milieux scolaires
- Référence

CSSS :

- Implantation des réseaux de sentinelles dans les milieux ciblés

Professionnels de la santé :

- Pratique du repérage auprès des personnes suicidaires, de leur entourage et des personnes endeuillées par suicide
- Référence au suivi étroit

INTERVENTION DE CRISE SUICIDAIRE ET POSTVENTION

CSSS :

Équipe jeunes et adultes

- Évaluation et intervention auprès des personnes suicidaires (idées, tentatives) et des endeuillés par suicide
- Soutien auprès de l'entourage
- Suivi à la crise suicidaire et référence

Services psychosociaux 24/7

- Évaluation, intervention psychosociale auprès des personnes suicidaires (idées, tentatives) en situation d'urgence et auprès des endeuillés par suicide et référence

Urgence des CSSS

- Évaluation, intervention médicale et nursing en situation d'urgence suicidaire
- Intervention auprès des proches lors de l'identification du corps
- Référence au suivi étroit

CJ :

- Évaluation et intervention auprès des jeunes suicidaires dans le cadre des lois sur la protection de la jeunesse et sur les jeunes contrevenants
- Suivi à la crise suicidaire dans le cadre de ces lois
- Référence

Organismes communautaires en santé mentale :

- Soutien auprès des personnes suicidaires (idées, tentatives), de leurs proches et des endeuillés par suicide
- Référence

L'Escale :

- Évaluation et intervention auprès de la clientèle alcoolique et toxicomane en crise suicidaire

Policiers :

- Intervention policière lors d'une urgence suicidaire élevée (lorsque nécessaire)
- Intervention policière dans le cadre de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger grave pour elles-mêmes ou pour autrui (Loi P-38)
- Constat du décès sur les lieux
- Référence et accompagnement des proches

Ambulanciers:

- Transport et premiers soins, lorsque nécessaire

Coroners :

- Référence

FORMATION ET SOUTIEN CLINIQUE

Rôles et responsabilités de l'ensemble des services cliniques afin de soutenir les pratiques cliniques préventives

CSSS, CJ, L'Escale, organismes communautaires, etc.

- S'assurer de la participation des intervenants ou des personnes concernées (médecins, policiers, etc.) aux formations prescrites
- Assurer le soutien clinique auprès des intervenants

Assurer les fonctions décrites ci-dessus en déployant les stratégies d'action transversales suivantes : Renforcer le potentiel des personnes, soutenir les groupes vulnérables, promouvoir les actions en développement des communautés, soutenir les pratiques cliniques préventives et participer aux actions intersectorielles favorables à la santé et au bien-être.